



Politiques et conditions valides pour les cours en studio, en ligne et à l'extérieur

Comme participant et/ou élève, parent ou tuteur légal (ci-après appelé « Élève ») aux cours, activités, évènements, compétitions, camp de jour et spectacles (ci-après appelé « Activités ») de l'école Danse ta Vie inc., incluant ses propriétaires, professeurs, assistants, bénévoles, autres Élèves ou toutes autres personnes liées à celle-ci (ci-après appelée « École ») je, soussigné, parent ou tuteur légal ou Élève (si majeur) je reconnaiss et consens aux termes ci-dessous:

Table des matières

EN CAS DE FORCE MAJEURE.....	2
POLITIQUE D'ANNULATION	2
BILLETS DE SPECTACLE.....	3
DÉLAIS DE PAIEMENT ET PÉNALITÉS	3
NOMBRE MINIMAL D'INSCRIPTIONS ET MODALITÉS.....	3
DESCRIPTION DES RISQUES.....	3
DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ	4
COMMUNICATIONS	4
COSTUMES DE SPECTACLE.....	4
BOUTIQUE EN LIGNE	4

EN CAS DE FORCE MAJEURE

(tel une pandémie ou pour toutes autres raisons qui seraient hors du contrôle de l'École)

Dans le cas où l'École devrait suspendre ses cours en studio (physiques) en raison de force majeure définie comme tout événement imprévisible, irrésistible et résultant de circonstances extérieures. Sont notamment considérés comme des cas de force majeure : barrage routier, épidémie, explosion, glissement de terrain, grève, guerre, incendie, inondation, ouragan, panne d'électricité, sécheresse, verglas, pandémie ou pour toutes autres raisons qui seraient hors du contrôle de l'École (telle la pandémie COVID-19, sans s'y limiter), les cours en studio (physiques) **seront remplacés par l'École par des cours en ligne** (soit en direct ou par vidéo) afin d'assurer une continuité des services de l'École. Ainsi la session pourra se poursuivre sans qu'aucun remboursement ne soit nécessaire.

L'École pourra également **offrir des cours extérieurs** lorsque la température le permettra. Les cours en ligne pourraient donc être remplacés par des cours extérieurs à l'endroit et aux heures déterminés par L'École. L'École pourra aussi choisir de reporter certains cours à une date ultérieure. L'École pourra aussi choisir d'émettre un crédit pour l'année suivante*.

Dans l'éventualité où les cours seraient soit en ligne ou à l'extérieur l'École se réserve le droit de fusionner certains groupes, de réduire le temps de chaque cours et/ou modifier l'horaire des cours.

POLITIQUE D'ANNULATION

Nous vous offrons les deux (2) premiers cours de la session en essai. Nous nous engageons à effectuer un remboursement complet (moins les cours auxquels l'Elève a assisté et à l'exception des frais d'administration) si vous nous avisez par courriel de l'annulation de l'inscription avant le début du 3^e cours de la session*.

Au-delà de ces deux (2) cours, un montant de 50 \$ ou une somme représentant au plus 10% du prix sera retenu du montant dû par L'École. Veuillez vous référer à [l'Office de protection du consommateur](#) pour connaître les modalités de la Loi.

Toute demande d'annulation devra être effectuée par écrit (courriel) et ne sera valide qu'à partir de la date de réception de ladite demande écrite. La demande ne peut pas être effective pour des cours ayant déjà eu lieu (en studio, en ligne ou à l'extérieur). **Le simple fait de ne pas se présenter au cours (physique, en ligne ou extérieur) ne constitue pas un avis d'annulation ou d'une demande de remboursement.**

Un crédit ou un remboursement sera offert au *pro rata* du service qui a été rendu.

Je comprends qu'une fois la session terminée l'Elève ne peut demander un remboursement pour la session passée, et ce même si l'Elève n'était pas présent.

Camps de jour :

Toute demande d'annulation doit être faite au moins 24 heures à l'avance pour obtenir un remboursement (moins les journées déjà utilisées par l'élève et à l'exception des frais d'administration), tel qu'indiqué ci-dessus. Un montant de 50 \$ ou une somme représentant au plus 10 % du prix sera retenu du montant remboursé par l'École.

Dans le cas d'une annulation le jour même pour des raisons médicales, vous devez faire une demande écrite le jour même pour pouvoir obtenir un remboursement de la journée (moins les frais d'administration). Un montant de 50 \$ ou une somme représentant au plus 10 % du prix sera retenu du montant remboursé par l'École.

Sans cette demande écrite transmise le jour même, le remboursement pourrait être refusé.

Veuillez vous référer au paragraphe En cas de force majeure ci-dessus concernant nos politiques pour les cours en ligne ou extérieur.

**Les frais d'administration sont non-remboursable et non inclus dans les crédits.*

BILLETS DE SPECTACLE

Vous pouvez demander un remboursement de vos billets de spectacle en faisant une demande au plus tard 48 heures avant l'événement. Les frais de service ou d'administration ne sont pas remboursables, peu importe la raison du remboursement. L'École se réserve le droit de refuser un remboursement si la raison invoquée n'est pas jugée admissible.

Pour tout échange de billets, vous devez communiquer directement avec la SPEC. Danse ta Vie n'est pas responsable des transactions liées aux billets. Veuillez noter que si vous avez acheté des billets pour le mauvais spectacle, nous ne pouvons pas garantir qu'il restera des places disponibles pour un échange.

La SPEC impose également une limite quant au nombre de billets que vous pouvez acheter.

DÉLAIS DE PAIEMENT ET PÉNALITÉS

Toutes factures doivent être payées, et ce, un maximum de 10 jours suivants la fin de la session (si vous avez choisi l'inscription par session) ou à la fin de l'année (si vous avez choisi l'inscription à l'année) de l'année en cours.

Au-delà du délai de 10 jours des pénalités au taux de 15% par semaine pourront être ajoutées à la facture si aucune entente de paiement n'a été effectué.

Pour les paiements par versement : Au-delà de deux versements de retard (deux mois) des frais de pénalités de 15 % par mois de retard seront ajoutés à la facture, sauf si une entente de paiement a été prise.

Également au-delà de deux (2) versements non effectués, l'École se réserve le droit d'annuler l'option de paiement par versement et de demander le paiement complet immédiatement. L'École se réserve le droit d'annuler l'inscription de l'Elève

Des frais de 10,00\$ seront exigibles pour tout chèque sans provision.

NOMBRE MINIMAL D'INSCRIPTIONS ET MODALITÉS

Le nombre minimal d'inscriptions pour l'ouverture d'un cours est de 5 élèves payants. Dans le cas où le nombre minimal d'inscriptions ne serait pas atteint, l'École se réserve le droit d'annuler le cours lors d'un changement de session. L'École peut également choisir de jumeler le cours avec un autre groupe. L'École peut aussi choisir de rendre le cours privé (2 élèves ou moins) ou semi-privé (3 ou 4 élèves) (le prix du cours privé sera majoré de 15% et le cours semi-privé de 7.5%).

Dans le cas de notre camp de jour, un minimum de 7 personnes par groupe doit être inscrit afin d'ouvrir le groupe. Si ce nombre n'est pas atteint, les inscriptions seront annulées et les participants seront remboursés (moins les frais d'administration).

DESCRIPTION DES RISQUES

En considérant ma participation aux activités, par la présente, je reconnais être informé des risques et dangers associés ou reliés à la danse. Ces risques incluent, mais ne se limitent pas à :

- Exécution de techniques physiques exigeantes;
- Entraînement cardiovasculaire exigeant, efforts physiques rigoureux, mouvements rapides, tours et arrêts rapides;
- Étirement et entraînement de plusieurs groupes de muscles;
- Exécutions de sauts, levés et portés;
- Tomber ou entrer en collision avec le sol, les tapis, les murs ou les autres Élèves.

Les règles de sécurité ainsi que les consignes des professeurs ou du propriétaire de la salle doivent être respectées en tout temps.

DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ

En considérant que l'École me permette de participer aux activités, j'accepte :

- D'assumer tous les risques associés, provenant ou reliés à ma participation à toutes activités;
- D'être le seul, l'unique responsable de toute blessure, dommage ou perte subis, ou qui peut survenir en participant aux activités;
- De libérer l'École de toutes responsabilités, pertes, dommages, jugements, réclamations, demandes, actions, poursuites, dépenses et/ou coûts.
- L'École, n'est aucunement responsable de tout dommage, vol, objet perdu, ou perte de tout genre, subi par un Élève ou toutes autres personnes présentes durant, ou résultant de, ses activités, et causé de n'importe quelle façon, incluant, mais ne se limitant pas à la négligence de l'École.

Dans le cas d'une blessure ou maladie, j'autorise l'École à prodiguer tous les premiers soins nécessaires à l'Elève. Si l'École le juge nécessaire, je l'autorise également à faire transporter mon enfant par ambulance ou autrement, dans un établissement hospitalier ou de santé communautaire et d'obtenir les traitements médicaux requis à mon état et je libère et ne tiens pas responsable, les exécuteurs de cette autorité. Je comprends et consens également au fait que je suis responsable de payer les frais et factures reliés à la blessure ou maladie subie lors de ma participation aux cours, activités, événements, compétitions.

COMMUNICATIONS

Je comprends que toutes les informations concernant l'École Danse ta Vie ainsi que les cours seront transmis par courriel, sur le site internet de l'École et/ou sur les différents réseaux sociaux de l'École.

COSTUMES DE SPECTACLE

L'École se réserve le droit de ne pas fabriquer ou distribuer les costumes de fin d'année, si ceux-ci ne sont pas payés en entier ou si une entente de paiement n'est pas négociée avec l'École. Le paiement doit se faire lors de l'inscription de l'élève soit lors de la deuxième session ou lors de l'inscription pour l'année. Si vous ne faites pas l'achat des costumes, nous allons conclure que l'élève ne participera pas au spectacle.

L'Élève a jusqu'au 31 janvier de l'année pour nous signifier, par courriel, s'ils décident de ne PAS participer à une danse de leurs cours (15 février pour les cours de mini-combiné). Après cette date, les costumes seront chargés.

Si l'École se doit d'annuler le spectacle, les costumes étant déjà acheté et/ou fabriquer seront remis aux Élèves et ce, au plus tard en septembre de l'année calendrier en cours ou pourront être remboursé ou crédité au choix de l'École.

Des frais d'administration seront ajoutés au montant total de la facture et sont non-remboursable et non applicable à un crédit.

BOUTIQUE EN LIGNE**Livraison de la commande**

Veuillez noter qu'il y a un délai minimal de trois (3) semaines pour recevoir votre commande.

Ramassage à notre studio :

Dès que la commande sera prête, un courriel vous sera transmis. Le ramassage se fera à une date précise (à la discréption de l'École) ou pourra s'effectuer lors du cours de danse de l'Élève.

Ramassage chez le fournisseur :

Si vous ne pouvez pas récupérer votre commande lors du cours de danse ou à la date déterminée par l'École, vous devrez aller chercher votre commande chez notre fournisseur (à Chambly) selon les heures d'ouvertures.

Danse ta Vie tient à vous informer que les délais de livraison et de production de notre fournisseur peuvent occasionnellement être prolongés. Ces situations étant indépendantes de notre volonté, Danse ta Vie ne peut en être tenu responsable.

Politique de retour des fêtes prolongée

Tous les achats effectués du 15 novembre au 24 décembre peuvent être retournés ou échangés jusqu'au 15 janvier de l'année suivante. Tous les achats effectués après le 24 décembre seront soumis à notre politique de retour habituelle de 30 jours.

Politique de retour

Les exigences suivantes doivent être respectées afin de pouvoir qualifier pour un remboursement ou un échange :

Vous avez 30 jours à partir de la date de livraison pour demander un remboursement ou un échange

Le produit est dans la même condition que lorsqu'il a été reçu

Le produit est non porté, non lavé et non endommagé

À NOTER : les remboursements se font sur le mode de paiement original.

Comment effectuer un échange ou un remboursement?

Vous devez communiquer avec l'École par courriel afin de convenir d'un rendez-vous pour reprendre ou échanger la marchandise. Une fois l'article vérifié l'École effectuera l'échange ou le remboursement.

S'il s'agit d'un échange, il y aura un délai minimal de trois (3) semaines pour recevoir le nouvel article.

Des frais d'administration seront ajoutés au montant total de la facture et sont non-remboursable et non applicable à un crédit.

J'AI SIGNÉ LA PRÉSENTE DÉCLARATION LIBREMENT ET EN TOUTE CONNAISSANCE DE CAUSE.